

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 26 novembre 2014.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 26 novembre 2014 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
 Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Normand Boulianne (Repr. Amqui)
M. Denis Viel (Repr. Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absence : Mme Solange Tremblay (Repr. Sayabec)
 M. Gaëtan Ruest (Amqui)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
 M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
 M. Dave Gagné, préventionniste, service incendie
 M. Dominique Robichaud, ingénieur, service de génie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2014-214 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 26 novembre 2014

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2014-215 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 novembre 2014

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux – Procès-verbal de correction et procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2014
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service de culture
 - 5.1. Nominations – Comité consultatif en culture et patrimoine
 - 5.2. Tournée Vitalité culturelle – suivi et invitation
 - 5.3. Entente de développement culturel – Nouveaux projets
6. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
7. Communication du service incendie
 - 7.1. Projet de règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec
 - 7.2. Mise en place d'un service de premiers répondants dans le secteur ouest de la MRC de La Matapédia :
 - 7.2.1. Entente avec l'Agence de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
 - 7.2.2. Entente avec le Centre de santé et de services sociaux de La Matapédia
8. Communication du service de génie municipal
 - 8.1. Gestion des matières résiduelles
 - 8.2. PIIRL
9. Écoterritoire habité de La Matapédia
 - 9.1. État d'avancement du dossier
 - 9.2. Nomination sur la commission d'aménagement et de développement
10. Adoption des prévisions budgétaires 2015 - MRC de La Matapédia

- 10.1. Partie 1 - Budget de la MRC – partie commune à l'ensemble
- 10.2. Partie 2 - Inspection municipale
- 10.3. Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)
- 10.4. Partie 4 - Délégation gestion des terres publiques
- 10.5. Partie 5 – Investissement parc éolien Lac-Alfred
- 10.6. Budget 2015 - Territoires non organisés (TNO)
- 11. Règlement N° 2014-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2015 – Adoption
- 12. Projet de centre administratif pour la MRC et ses partenaires
 - 12.1. Demande au PIQM – Volet 5.1 - Suivi
 - 12.2. Règlement 2014-10 concernant la création d'une réserve financière en prévision d'un centre administratif pour la MRC et organismes partenaires et mandataires – Avis de motion
- 13. Règlement 2014-11 concernant la création d'une réserve financière pour une partie des revenus de l'investissement dans le parc éolien du Lac-Alfred (fonds de prévoyance et réserve pour remboursement anticipé de l'emprunt) – Avis de motion
- 14. Nomination du préfet suppléant, des membres du Comité administratif et autres nominations
- 15. Calendrier 2015 des séances et rencontres de travail du Conseil de la MRC et du Comité administratif
- 16. Correspondance
- 17. Période de questions de l'assistance
- 18. Autres sujets :
 - 18.1. Prochaine rencontre – 10 décembre 2014, 19h30
 - 18.2. Jeux des 50 ans et plus
 - 18.3. Défi Tête à prix
- 19. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION ET PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2014

Résolution CM 2014-216 concernant l'adoption du procès-verbal de correction de la résolution CM 2014-135 concernant la reconnaissance du projet éolien communautaire de Val-Brillant développé par Hydroméga

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter le procès-verbal de modifications du 8 octobre 2014.

Adoptée.

Résolution CM 2014-217 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2014

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2014.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE

5.1 Nominations – Comité consultatif en culture et patrimoine

Résolution CM 2014-218 concernant des nominations sur le Comité consultatif en culture et patrimoine de la MRC de La Matapédia

Considérant que les sièges « arts de la scène » et « livres et littérature » sur le Comité consultatif en culture et patrimoine de la MRC de La Matapédia sont vacants;

Considérant que Madame Nancy Valois, directrice générale et artistique de Diffusion Mordicus, et Madame Ginette Lemieux, impliquée au sein du Comité Culture et Concertation de Sayabec et du Comité du Salon des Mots, ont été approchées par la MRC de La Matapédia pour faire partie du comité;

Considérant qu'elles ont pris connaissance de l'implication requise et des règles de fonctionnement du comité et qu'elles sont intéressées à y siéger;

Considérant qu'elles ont confirmé par écrit leur intérêt à s'y joindre.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu :

- 1. d'autoriser la nomination de Madame Nancy Valois au Comité consultatif en culture et patrimoine (siège arts de la scène);

2. d'autoriser la nomination de Madame Ginette Lemieux au Comité consultatif en culture et patrimoine (siège livres et littérature).

Adoptée.

5.2 Tournée Vitalité culturelle – suivi et invitation

Monsieur Jean Fortin, co-président des Arts et la Ville et maire de Baie-Saint-Paul, invite les membres du Conseil de la MRC à participer à l'activité Vitalité culturelle qui se tiendra le lendemain à la salle communautaire d'Amqui.

5.3 Entente de développement culturel – Nouveaux projets

Monsieur Pascal St-Amand fait état des modulations apportées à l'entente de développement culturel en cours. Le tableau faisant état des modulations et des nouveaux projets prévus à l'entente sera transmis par extranet aux élus.

6. ROUTE VERTE

Résolution CM 2014-219 concernant une demande de rétablissement du volet 4 (entretien de la Route verte) du programme Véloce II du ministère des Transports du Québec pour l'année 2015 et les années suivantes

- Considérant que le Gouvernement du Québec a annoncé, le 5 novembre 2014, l'abolition du volet 4 du programme « Véloce II » visant l'entretien de la Route verte lors de la signature du « Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale »;
- Considérant que le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable provincial qu'est la Route verte;
- Considérant que l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur quelques 5 358 kilomètres;
- Considérant que l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;
- Considérant que le fardeau fiscal, notamment dans un milieu rural comme le nôtre où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;
- Considérant que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;
- Considérant que l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;
- Considérant que la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte reconnu mondialement.

En conséquence, sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rétablissement du volet 4 du programme « Véloce II » visant l'entretien de la Route verte pour l'année 2015 et les années suivantes et de transmettre en copie conforme la demande en question aux personnes suivantes :

- Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports;
- Monsieur Jean D'Amour, ministre délégué aux Transports et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent; Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme;
- Monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia;
- Madame Lucie Lanteigne, directrice générale de Vélo Québec Association;
- Monsieur Réjean Parent, président de l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ);
- L'Union des municipalités du Québec
- La Fédération québécoise des municipalités

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE INCENDIE

7.1 Projet de règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec

Résolution CM 2014-220 concernant le projet de règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec

- Considérant le dépôt le 15 octobre 2014 dans la Gazette officielle du Québec d'un projet de règlement venant modifier le règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec;
- Considérant que ce règlement prévoit une augmentation considérable aux frais de scolarité exigibles d'un élève et notamment pour les programmes de formation de Pompier I, Pompier II, d'opérateur d'autopompe, désincarcération et Véhicule d'élévation (augmentation de 57% à 184% selon la formation) ;
- Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie;

Considérant que ces hausses quant aux frais de scolarité ont des impacts considérables sur le budget des municipalités;

Considérant que le présent gouvernement a reconduit le programme de subvention pour défrayer les frais de formation des pompiers à temps partiel.

En conséquence, sur une proposition de M. David Althot, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de La Matapédia :

1. signifie son opposition à l'augmentation des frais de scolarité de l'*École nationale des pompiers du Québec*, tel que proposé dans un projet de règlement publié dans la Gazette officielle du Québec du 15 octobre 2014, qui aura un impact important sur les budgets des municipalités pour la formation des pompiers;
2. demande au Ministre de la Sécurité publique que l'enveloppe financière accordée aux municipalités pour défrayer les coûts de formation des pompiers à temps partiel soit suffisante pour défrayer les frais de formation, y compris l'augmentation proposée dans le projet de règlement si elle devait entrer en vigueur.

Adoptée.

7.2 Mise en place d'un service de premiers répondants dans le secteur ouest de la MRC de La Matapédia :

7.2.1 Entente avec l'Agence de santé et de service sociaux du Bas-Saint-Laurent

Résolution CM 2014-221 concernant une entente avec l'ASSS du Bas-Saint-Laurent pour le service de premiers répondants dans le secteur ouest de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. d'approuver les termes de l'entente avec l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent pour l'implantation d'un service de premiers répondants dans le secteur ouest de la MRC de La Matapédia pour desservir les municipalités de Sayabec, Val-Brillant, Saint-Cléophas, Saint-Moïse, Saint-Noël et Saint-Damase;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

7.2.2 Entente avec le Centre de santé et de services sociaux de La Matapédia

Résolution CM 2014-222 concernant une entente avec le CSSS de La Matapédia pour le service de premiers répondants dans le secteur ouest de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. d'approuver les termes de l'entente avec le CSSS de La Matapédia pour l'implantation d'un service de premiers répondants dans le secteur ouest de la MRC de La Matapédia pour desservir les municipalités de Sayabec, Val-Brillant, Saint-Cléophas, Saint-Moïse, Saint-Noël et Saint-Damase;
2. d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

8.1 Gestion des matières résiduelles

Résolution CM 2014-223 concernant le lancement d'un appel d'offres public regroupé de contrats des collectes municipales pour les municipalités du secteur Est de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jean Marc Dumont, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public regroupant les municipalités du secteur Est pour la collecte des déchets, des matières organiques et des matières recyclables; le devis doit respecter les conditions fixées par chaque municipalité participante qui s'engage à contracter avec le plus bas soumissionnaire conforme. Les municipalités participantes sont Sainte-Marguerite-Marie, Sainte-Florence, Causapscal, Albertville, Lac-au-Saumon, Saint-Alexandre-des-Lacs, Saint-Tharcisius, Saint-Vianney et le TNO de Routhierville.

Adoptée.

Résolution CM 2014-224 concernant le lancement d'un appel d'offres public regroupé de contrats des collectes municipales pour les municipalités du secteur Ouest de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Jean Marc Dumont, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public regroupant les municipalités du secteur Ouest pour la collecte des déchets, des matières organiques et des matières recyclables; le devis doit respecter les conditions fixées par chaque municipalité participante qui s'engage à contracter avec le plus bas soumissionnaire conforme. Les municipalités participantes sont Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Irène, Val-Brillant, Sayabec, Saint-Cléophas, Saint-Moïse, Saint-Noël et Saint-Damase.

Adoptée.

Résolution CM 2014-225 concernant l'acquisition de bacs bruns pour les municipalités locales de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. d'autoriser l'acquisition des équipements suivants auprès de la Société d'économie mixte d'énergies renouvelables de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) selon l'offre déposée le 29 septembre 2014 :

Équipements	Prix unitaire (avant taxes)
7 825 bacs bruns de 240 litres	42.11 \$
8 485 bacs de comptoirs de 7 litres	2.75 \$
5 260 services de livraison porte-à-porte	5.11 \$
14 bacs bruns de 360 litres	65.98 \$
14 bacs verts de 360 litres	65.98 \$
14 bacs bleus de 360 litres	65.98 \$

Le nombre de bacs peut varier suite à la confirmation des municipalités locales;

2. d'adresser une demande auprès de la SÉMER afin de bénéficier de la subvention admissible pour l'achat des bacs qui doit être répartie au prorata des bacs commandés;
3. que, pour financer ces acquisitions, les coûts réels encourus soient facturés dans l'exercice financier 2015 aux municipalités selon les quantités commandées par chacune, déduction faite de la répartition per capita des actifs de la Régie Matapédia-Mitis provenant de la vente du centre de tri de Mont-Joli.

Adoptée.

8.2 PIIRL

Résolution CM 2014-226 concernant le lancement d'un appel d'offres public pour services professionnels pour la réalisation des volets 4 à 7 - PIIRL

- Considérant l'approbation de la demande d'inscription au programme *Plan d'intervention en infrastructures routières locales* du MTQ était approuvée;
- Considérant que les mandats déjà engagés et le manque de disponibilité du personnel pour 2015 font que le service de génie municipal ne pourra pas réaliser le PIIRL sans réduire sa disponibilité pour réaliser les mandats des municipalités locales;
- Considérant que le MTQ ne reconnaît pas les tarifs horaires appliqués par la MRC et ne rembourse que les salaires et les bénéfices marginaux des employés affectés à la réalisation du PIIRL alors que si le mandat est confié à une firme externe par appel d'offres public, l'ensemble des dépenses peuvent être réclamées.

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour services professionnels pour réaliser les volets 4 à 7 du PIIRL.

Adoptée.

9. ÉCOTERRITOIRE HABITÉ DE LA MATAPÉDIA

9.1 État d'avancement du dossier

Monsieur Joël Tremblay dresse l'état d'avancement du dossier d'Écoterritoire habité de La Matapédia :

Activités réalisées

1. Rédaction du rapport de consultation (version préliminaire)
2. Rencontre de la commission – validation du rapport de consultation

Activités en cours ou à venir

1. Validation du rapport de consultation par la Commission d'aménagement et de développement, établissement de modulations à apporter au document *d'Écoterritoire habité* et recommandation au Conseil de la MRC
2. Rédaction finale de l'*Écoterritoire habité*
3. Mise à jour du plan de travail et de l'échéancier de la démarche
4. Inscription et préparation à la Conférence sur les collectivités durables (FCM)

9.2 Nomination sur la commission d'aménagement et de développement

Résolution CM 2014-227 concernant une nomination sur la Commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia

- Considérant que la MRC de La Matapédia a mis en place une commission d'aménagement afin d'élaborer le plan de développement durable de la collectivité;
- Considérant que la composition de ladite commission doit être entérinée par résolution du Conseil de la MRC;
- Considérant que Mme Isabelle Paquin a signifié son intérêt de participer aux travaux de la commission et d'occuper le siège coopté vacant.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'entériner la nomination de Mme Isabelle Paquin à titre de membre coopté sur la Commission d'aménagement et de développement.

Adoptée.

10. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 - MRC DE LA MATAPÉDIA10.1 Partie 1 - Budget de la MRC – partie commune à l'ensembleRésolution CM 2014-228 concernant l'adoption de la partie 1 - Budget de la MRC – partie commune à l'ensemble

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 1, commune à l'ensemble, pour l'exercice financier 2015 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS

	Budget 2015	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 1 (commune à l'ensemble)									
Gestion financière	250 841 \$	102 291 \$	21 650 \$	400 \$	48 700 \$	0 \$	18 300 \$	46 500 \$	13 000 \$
Législation et projets spéciaux (archives)	273 704 \$	251 104 \$			5 000 \$				17 600 \$
Palais de justice	158 000 \$			158 000 \$				0 \$	
Programmes d'habitation	300 500 \$				500 \$	300 000 \$			
Transport adapté et collectif	282 840 \$	60 000 \$				222 840 \$			
Val-d'Irène	1 667 031 \$	30 000 \$		125 543 \$		644 994 \$		861 000 \$	5 494 \$
Route Verte	152 694 \$	49 000 \$				97 413 \$			6 281 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	12 500 \$	7 500 \$				0 \$			5 000 \$
CLD	636 200 \$	184 000 \$		0 \$		282 200 \$		170 000 \$	
Politique nationale sur la ruralité	777 221 \$	118 595 \$				658 626 \$		0 \$	
Développement éolien	568 389 \$							568 389 \$	0 \$
Culture et patrimoine (VVAP)	64 125 \$	20 194 \$	6 500 \$		14 931 \$	10 000 \$		3 500 \$	9 000 \$
Entente développement culturel - 2	51 326 \$	0 \$				0 \$		0 \$	51 326 \$
Évaluation	498 800 \$	311 500 \$	149 800 \$		25 800 \$			1 700 \$	10 000 \$
Géomatique	73 750 \$	73 750 \$			0 \$				0 \$
Aménagement	202 443 \$	38 507 \$	16 050 \$	0 \$	136 486 \$				11 400 \$
Urbanisme	96 112 \$	66 453 \$	29 659 \$			0 \$			
PDZA	61 209 \$	8 816 \$				40 000 \$			12 393 \$
Gestion des cours d'eau	13 200 \$	8 700 \$							4 500 \$
Plan de développement durable	217 350 \$	2 600 \$				117 000 \$		87 250 \$	10 500 \$
Génie municipal	701 790 \$	37 500 \$	614 790 \$	42 500 \$		0 \$			7 000 \$
Gestion des matières résiduelles	1 884 318 \$	1 408 166 \$				54 600 \$		421 552 \$	0 \$
Infomoute, informatique et téléphonie IP	142 220 \$	51 670 \$		33 000 \$		40 750 \$		16 800 \$	0 \$
Génie forestier	51 970 \$	15 770 \$		32 000 \$				0 \$	4 200 \$
Sécurité incendie	1 175 128 \$	1 009 243 \$		108 000 \$	22 000 \$	0 \$		1 000 \$	34 885 \$
Sécurité civile	31 940 \$	31 940 \$							0 \$
Premiers répondants - Secteur Est	22 532 \$	14 632 \$						5 000 \$	2 900 \$
Premiers répondants - Secteur Ouest	33 719 \$	8 719 \$				10 000 \$		15 000 \$	
Total partie 1	10 401 852 \$	3 910 650 \$	838 449 \$	499 443 \$	253 417 \$	2 478 423 \$	18 300 \$	2 197 691 \$	205 479 \$

DEPENSES

	Budget 2015	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.-logeau	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Gestion financière	250 841 \$	199 366 \$	8 090 \$	9 310 \$	25 425 \$	1 250 \$	400 \$	3 100 \$	1 300 \$	1 500 \$	1 000 \$	100 \$
Législation	293 704 \$	222 645 \$	32 924 \$	14 000 \$	5 960 \$	1 350 \$	475 \$	3 000 \$	7 700 \$	4 650 \$	1 000 \$	
Palais de justice	138 000 \$				17 000 \$		39 800 \$	1 500 \$		79 700 \$		0 \$
Programmes d'habitation	300 500 \$		250 \$		30 870 \$			250 \$		269 130 \$		
Transport adapté et collectif	282 840 \$				51 000 \$					231 840 \$		
Val-d'Irène	1 667 031 \$				855 000 \$		20 376 \$	100 \$		0 \$	10 000 \$	781 555 \$
Route Verte	152 694 \$				22 000 \$		27 000 \$				0 \$	103 694 \$
Développement social et soutien financier aux organismes	12 500 \$									12 500 \$		
CLD	636 200 \$				636 200 \$							
Politique nationale sur la ruralité	777 221 \$	0 \$	6 000 \$							771 221 \$		
Développement éolien	568 389 \$		2 846 \$		38 000 \$					527 543 \$		
Culture et patrimoine (VVAP)	64 125 \$	58 000 \$	725 \$		1 000 \$	300 \$	0 \$	100 \$	0 \$	4 000 \$	0 \$	
Entente développement culturel - 2	51 326 \$											
Évaluation	498 800 \$	442 980 \$	9 080 \$	10 040 \$	30 000 \$	2 000 \$	500 \$	3 200 \$		51 326 \$	1 000 \$	
Géomatique	73 750 \$	14 815 \$			42 270 \$	30 \$	16 635 \$					0 \$
Aménagement	202 443 \$	182 713 \$	2 300 \$	9 080 \$	3 450 \$	1 500 \$	200 \$	2 000 \$	700 \$		500 \$	
Urbanisme	96 112 \$	27 159 \$	650 \$		0 \$	650 \$	0 \$	200 \$		67 453 \$	0 \$	
PDZA	61 209 \$	37 620 \$	2 000 \$	500 \$	20 000 \$			1 089 \$				
Gestion des cours d'eau	13 200 \$	0 \$	500 \$		12 500 \$	200 \$		0 \$				0 \$
Plan de développement durable	217 350 \$		28 600 \$	1 500 \$	187 250 \$			0 \$				
Génie municipal	701 790 \$	628 039 \$	32 600 \$	7 900 \$	12 700 \$	3 600 \$	1 000 \$	6 500 \$			3 000 \$	6 451 \$
Gestion des matières résiduelles	1 884 318 \$		0 \$		1 493 418 \$	900 \$				390 000 \$		
Infomoute, informatique et téléphonie IP	142 220 \$		18 870 \$		60 650 \$		8 000 \$	0 \$			13 950 \$	40 750 \$
Génie forestier	51 970 \$	38 580 \$	8 000 \$	1 560 \$	1 560 \$	300 \$	500 \$	470 \$				1 000 \$
Sécurité incendie	1 175 128 \$	506 914 \$	95 800 \$	136 164 \$	93 500 \$	1 550 \$	87 600 \$	79 600 \$	6 600 \$	2 900 \$	30 000 \$	134 500 \$
Sécurité civile	31 940 \$	27 220 \$	1 400 \$		2 000 \$	70 \$	500 \$	500 \$	250 \$			
Premiers répondants - Secteur Est	22 532 \$	10 922 \$	2 985 \$		3 600 \$	500 \$		2 725 \$	300 \$	1 500 \$		
Premiers répondants - Secteur Ouest	33 719 \$	10 050 \$	4 000 \$		13 104 \$	0 \$		3 200 \$	300 \$	3 065 \$		
Total partie 1	10 401 852 \$	2 407 023 \$	257 620 \$	190 054 \$	3 658 457 \$	14 200 \$	202 986 \$	107 534 \$	17 150 \$	2 418 328 \$	61 450 \$	1 067 050 \$

Adoptée.

10.2 Partie 2 - Inspection municipaleRésolution CM 2014-229 concernant l'adoption de la partie 2 - Budget de la MRC – inspection municipale

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 2, inspection municipale, pour l'exercice financier 2015 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS

	Budget 2015	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.
			municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 2 - Inspection municipale	218 852 \$	212 252 \$		0 \$					6 600 \$

DÉPENSES

	Budget 2015	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.-logeau	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette

Adoptée.

10.3 Partie 3 - Gestion des terres publiques intramunicipales (TPI)

Résolution CM 2014-230 concernant l'adoption de la partie 3 – Budget de la MRC – Terres publiques intramunicipales

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 3, terres publiques intramunicipales (TPI), pour l'exercice financier 2015 de la MRC de La Matapédia qui se résume comme suit :

REVENUS												
	Budget 2015	Quote-part		Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.		
				municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres			
Partie 3 - Terres publiques intramunicipales (TPI)	338 775 \$				38 500 \$		0 \$	500 \$	166 750 \$	133 025 \$		

DÉPENSES												
	Budget 2015	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.-logeau	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 3 - Terres publiques intramunicipales (TPI)	338 775 \$	137 575 \$	3 660 \$	3 850 \$	2 040 \$	900 \$	200 \$	1 000 \$	50 \$	189 000 \$	500 \$	

Adoptée.

10.4 Partie 4 - Délégation gestion des terres publiques

Résolution CM 2014-231 concernant l'adoption de la partie 4 – Budget de la MRC – Délégation gestion des terres publiques

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 4, Délégation gestion foncière des terres publiques, pour l'exercice financier 2015 de la MRC de La Matapédia qui se résume comme suit :

REVENUS												
	Budget 2015	Quote-part		Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.		
				municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres			
Partie 4 - Délégation gestion terres publiques	62 175 \$				60 275 \$					1 900 \$		

DÉPENSES												
	Budget 2015	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.-logeau	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 4 - Délégation gestion terres publiques	62 175 \$	3 060 \$	1 800 \$	1 000 \$	23 227 \$	0 \$		200 \$		30 138 \$		2 750 \$

Adoptée.

10.5 Partie 5 – Investissement parc éolien Lac-Alfred

Résolution CM 2014-232 concernant l'adoption de la partie 5 – Budget de la MRC – Investissements parc éolien Lac-Alfred

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 5, - Investissement parc éolien du Lac-Alfred, pour l'exercice financier 2015 de la MRC de La Matapédia qui se résume comme suit :

REVENUS												
	Budget 2015	Quote-part		Services rendus		Transferts		Autres revenus		Aff. Surplus soldes disp.		
				municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres			
Partie 5 - Investissements Lac-Alfred	5 487 900 \$							0 \$	5 487 900 \$			

DÉPENSES												
	Budget 2015	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip.-logeau	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 5 - Investissement Lac-Alfred	5 487 900 \$				308 750 \$					986 250 \$		4 192 900 \$

Adoptée.

10.6 Budget 2015 - Territoires non organisés (TNO)

Résolution CM 2014-233 concernant l'adoption du budget 2015 des territoires non organisés de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour les territoires non organisés (TNO), pour l'exercice financier 2015 de la MRC de La Matapédia qui se résume comme suit :

REVENUS	Budget 2015
Taxes générales	295 748 \$
Article 208	10 713 \$
Taxe spéciale Lac Huit Mille	2 000 \$
Compensation/écoles	1 500 \$
Compensation terres publiques	42 373 \$
Péréquation	7 200 \$
Droits mutations et supplétif	800 \$
Intérêts arriérés de taxes	200 \$
Intérêts banque	12 000 \$
Contribution du fonds de mise en valeur SLM	7 500 \$
Autres revenus	0 \$
Revenus vs permis éolienne	0 \$
Subv. Prise en charge réseau	22 618 \$
Subvention députée	
Subvention passage à niveau	3 600 \$
Subv. Remb. TVQ	
Surplus affecté	71 043 \$
Subvention taxe d'accise	173 800 \$
Revenus ruralité	
Total	651 095 \$

DÉPENSES	
Salaire régulier	54 700 \$
Contribution employeur	10 940 \$
Déplacement	7 500 \$
Poste	1 250 \$
Téléphone	160 \$
Aliments/boisson	
Avis publics	1 500 \$
Inspecteur municipal	35 202 \$
Inspection éoliennes	
Services scientifiques et génie	40 000 \$
Services juridiques	2 000 \$
Vérification	4 000 \$
Contrat service informatique	1 600 \$
Évaluation municipale	18 691 \$
Services professionnels aménagement	16 400 \$
Route Verte	1 600 \$
Assurance-responsabilité	5 500 \$
Cautionnement	500 \$
Formation	
Police - SQ	53 452 \$
Matières résiduelles	5 600 \$
Cotisation	550 \$
Voirie - entretien chemins	27 000 \$
Voirie - amélioration chemins	
Voirie - taxe accise	173 800 \$
Entretien chemins hiver	43 100 \$
Entretien passage à niveau	3 600 \$
Entretien ameublement et équipement	500 \$
Fournitures et photocopies	1 600 \$
Éclairage pont	250 \$
Frais banque	150 \$
Quote-part MRC	103 455 \$
Culture et patrimoine/autres	6 500 \$
Immobilisations	2 000 \$
Parc SLM	22 721 \$
Mise en valeur Routhierville	2 000 \$
Urbanisme	3 274 \$
Articles quincaillerie	
Essence	
Téléphonie IP	
Vêtements, chaussures	
Total	651 095 \$

Adoptée.

11. RÈGLEMENT N° 2014-09 DÉCRÉTANT LES RÉPARTITIONS, TARIFICATIONS ET TAUX DE TAXES RELATIFS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DES TNO POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 – ADOPTION

Résolution CM 2014-234 Concernant l'adoption du règlement N° 2014-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2015 – Section 1 – Dépenses relatives à l'ensemble

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Normand Boulianne, il est résolu d'adopter la section 1 du règlement N°2014-09 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 1 commune à l'ensemble du budget de l'exercice financier 2015.

Adoptée.

Résolution CM 2014-235 Concernant l'adoption du règlement N° 2014-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2015 – Section 2 – Inspection municipale

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter la section 2 du règlement N°2014-09 établissant les répartitions relatives à la partie 2 du budget de l'exercice financier 2015 concernant l'inspection municipale.

Adoptée.

Résolution CM 2014-236 Concernant l'adoption du règlement N° 2014-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2015 – Section 3 – Terres publiques intramunicipales

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter la section 3 du règlement N°2014-09 relative à la partie 3 du budget 2015 concernant les terres publiques intramunicipales (TPI).

Adoptée.

Résolution CM 2014-237 Concernant l'adoption du règlement N° 2014-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2015 – Section 4 – Gestion foncière des terres publiques

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'adopter la section 4 du règlement N°2014-09 relative à la partie 4 du budget 2015 concernant la délégation gestion foncière des terres publiques.

Adoptée.

Résolution CM 2014-238 Concernant l'adoption du règlement N° 2014-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2015 – Section 5 – Investissement parc éolien Lac-Alfred

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter la section 5 du règlement N°2014-09 relative à la partie 5 du budget 2015 concernant l'investissement dans le parc éolien Lac-Alfred.

Adoptée.

Résolution CM 2014-239 Concernant l'adoption du règlement N° 2014-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2015 – Section 6 – Prévisions budgétaires des territoires non organisés

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'adopter la section 6 du règlement N°2014-09 établissant les taux de taxes et tarifications relatifs aux prévisions budgétaires de l'exercice financier 2015 des territoires non organisés (TNO).

Adoptée.

Résolution CM 2014-240 Concernant l'adoption du règlement N° 2014-09 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2015 – Section 7 – Dispositions générales

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter la section 7 du règlement N°2014-09 établissant les taux de taxes et tarifications relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2015.

Adoptée.

12. PROJET DE CENTRE ADMINISTRATIF POUR LA MRC ET SES PARTENAIRES

12.1 Demande au PIQM – Volet 5.1 – Suivi

Monsieur David Althot se retire des délibérations sur ce point.

Résolution CM 2014-241 concernant le projet de centre administratif – MRC de La Matapédia et organismes partenaires et mandataires – Dépôt au PIQM, volet 5.1

Considérant que les locaux administratifs de la MRC, du CLD, de la SADC et de la Chambre de commerce de La Matapédia, situés au 4^{ème} et au 5^{ème} étages de l'école Saint-Ursule à Amqui, comportent des lacunes importantes au niveau de la localisation, de l'utilisation et des possibilités d'expansion et qu'ils ne répondent plus aux besoins (manque d'espace, conflits d'utilisation entre les clientèles scolaires et celles des organismes, salle de rencontre trop petite ou insuffisante, problème de localisation vs l'accès de la clientèle, pas pignon sur rue, locaux non climatisés, manque de stationnements, etc.);

Considérant que d'autres organismes mandataires de la MRC de La Matapédia, tels que Transport adapté et collectif La Caravelle Inc. et Véloroute Desjardins de La Matapédia, sont aussi à la recherche de locaux afin de répondre à leurs besoins ;

Considérant que la MRC de La Matapédia projette la construction d'un centre administratif pour abriter ses bureaux et ceux des organismes partenaires et mandataires qui désirent se regrouper dans un édifice commun afin de profiter de la synergie induite par un tel regroupement;

Considérant que les organismes partenaires et/ou mandataires de la MRC de La Matapédia ci-dessus mentionnés ont signifié leur intérêt à partager des locaux, selon leurs besoins et leur capacité financière, dans un éventuel centre administratif commun et appuie le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PIQM volet 5.1 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

Considérant que la demande d'aide financière n'a pas été retenue lors du dépôt des projets à ce programme en mars 2014 et qu'un nouveau dépôt de projet est prévu avec une date limite du 1^{er} décembre 2014;

Considérant qu'une aide financière du PIQM est absolument nécessaire pour concrétiser ce projet.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. d'autoriser à nouveau le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PIQM, volet 5.1 pour la construction d'un centre administratif commun pour la MRC de La Matapédia et ses organismes partenaires et mandataires que sont le CLD, la SADC et la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia, Transport adapté La Caravelle Inc. et Véloroute Desjardins Vallée de La Matapédia;
2. de confirmer l'engagement de la MRC de La Matapédia à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
3. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer tous les documents relatifs à la présentation du projet au PIQM.

Adoptée.

12.2 Règlement 2014-10 concernant la création d'une réserve financière en prévision d'un centre administratif pour la MRC et organismes partenaires et mandataires – Avis de motion

Avis de motion relatif au règlement 2014-10 concernant la création d'une réserve financière en prévision d'un centre administratif pour la MRC et organismes partenaires et mandataires

Avis de motion est donné par M. Michel Chevarie, à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement concernant la création d'une réserve financière en prévision d'un centre administratif pour la MRC et organismes partenaires et mandataires sera présenté pour adoption.

13. RÈGLEMENT 2014-11 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR UNE PARTIE DES REVENUS DE L'INVESTISSEMENT DANS LE PARC ÉOLIEN DU LAC-ALFRED (FONDS DE PRÉVOYANCE ET RÉSERVE POUR REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE L'EMPRUNT) – AVIS DE MOTION

Avis de motion Relatif au règlement 2014-11 concernant la création d'une réserve financière pour une partie des revenus de l'investissement dans le parc éolien du Lac-Alfred (fonds de prévoyance et réserve pour remboursement anticipé de l'emprunt)

Avis de motion est donné par M. Paul Lepage, à l'effet qu'à une prochaine séance, un règlement concernant la création de deux réserves financières dans le cadre de l'investissement dans le parc éolien du Lac-Alfred sera présenté pour adoption.

14. NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT, DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET AUTRES NOMINATIONS

Conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet suppléant est choisi par le préfet élu. Madame Chantale Lavoie, préfet, nomme M. Martin Landry à titre de préfet-suppléant.

Résolution CM 2014-242 concernant la méthode de nomination du comité administratif de la MRC

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'adopter la méthode suivante pour la nomination des membres du comité administratif de la MRC :

1. Le préfet et le préfet-suppléant siègent d'office sur le comité administratif;
2. Les sous-groupes suivants nomment un représentant afin de compléter la composition du comité administratif, à savoir :

Sous-groupe A : Amqui, Causapscal et Sayabec

Sous-groupe B : Lac-au-Saumon, Saint-Léon-le-Grand et Val-Brillant

Sous-groupe C : Saint-Cléophas, Saint-Damase, Saint-Moïse et Saint-Noël

Sous-groupe D : Sainte-Érène, Saint-Tharcisius, Saint-Vianney et Saint-Zénon-du-Lac-Humqui

Sous-groupe E : Albertville, Saint-Alexandre-des-Lacs, Sainte-Florence et Sainte-Marguerite-Marie

Adoptée.

Résolution CM 2014-243 concernant la nomination du comité administratif

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que les personnes suivantes soient nommées membres du comité administratif de la MRC :

Mme Chantale Lavoie, préfet et M. Martin Landry, préfet suppléant, ainsi que MM Alain Gauthier, Daniel Dumais, David Althot, Gilbert Sénéchal et Mario Côté.

Adoptée.

Résolution CM 2014-244 concernant la nomination de représentants du Conseil de la MRC sur les comités, commissions et conseils d'administration externes

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que les personnes suivantes soient nommées comme représentants de la MRC de La Matapédia sur les Comités, Commissions ou autres organismes :

Comité du pacte rural

Mme Chantale Lavoie, préfet (d'office)
Mme Danielle Marcoux
M. Alain Gauthier

Corporation de gestion du Parc régional de Val-d'Irène

Mme Chantale Lavoie, préfet
M. Jacques Pelletier

Commission d'aménagement et de développement

Mme Chantale Lavoie (d'office)
Mme Marlène Landry
M. Gaëtan Ruest
M. Alain Gauthier

Comité de sécurité publique

M. Gaëtan Ruest, d'office
M. Mario Côté, d'office
Mme Danielle Marcoux, d'office
M. Jacques Pelletier

Comité de développement éolien

Mme Chantale Lavoie, préfète
M. Réginald Duguay
M. Alain Gauthier
M. Georges Guénard
M. Gaëtan Ruest
M. Jean-Marc Dumont
M. Jacques Pelletier

Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis

M. Jean-Marc Dumont
M. Gaëtan Ruest
M. Georges Guénard
Substitut : M. Michel Chevarie

Comité multiressources

Mme Chantale Lavoie, préfète
M. Paul Lepage

Comité consultatif en culture et patrimoine

M. Jacques Pelletier

Véloroute Desjardins de La Matapédia

M. Gaëtan Ruest
M. Mario Côté

Écosite de La Matapédia

M. Nelson Pilote
M. Georges Guénard

Bureau des délégués

Mme Chantale Lavoie, préfet (d'office)
M. Jean-Paul Bélanger
M. Réginald Duguay

CAMEF

Vacant

Comité de travail sur les forêts de proximité et TPI

Mme Chantale Lavoie
M. Jocelyn Jean
M. Réginald Duguay
M. Martin Landry
Mme Danielle Marcoux
M. Jean-Paul Bélanger
M. Alain Gauthier
M. Georges Guénard

CLD de La Matapédia

Mme Chantale Lavoie, préfet (d'office)
M. Gilbert Sénéchal

SADC de La Matapédia

M. Jean-Marc Dumont

Table tourisme (CLD)

M. Gaëtan Ruest

CAUREQ (911)

M. Martin Landry

La Caravelle Transports adapté et collectif

M. Paul Lepage

Adoptée.

Comité de travail du Plan de gestion des matières résiduelles

- 1- Municipal : M. Georges Guénard
- 2- Municipal : M. Jean-Marc Dumont
- 3- Municipal : M. David Althot
- 4- Environnement : Mme Mireille Chalifour (OBVMR)
- 5- Socioéconomique : Mme Brigitte Pellerin, DG
- 6- Affaires : Mme Émilie B.-Chouinard, chambre de commerce
- 7- Agricole : M. Martin Couture, La Matapédienne agricole
- 8- Scolaire : À déterminer

Comité accessibilité

M. Jacques Pelletier

Régie intermunicipale de l'aéroport de Mont-Joli

Mme Chantale Lavoie, préfet,
D'office maire Amqui, M. Gaëtan Ruest

Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia

M. Mario Côté

Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche

Mme Marlène Landry

Organisme de bassin versant Nord-Est

M. Jean-Marc Dumont

Société d'exploitation des ressources de la Vallée

M. Martin Landry

Centre de tri Matapédia-Mitis

M. Jean-Marc Dumont
M. Georges Guénard
M. Gaëtan Ruest

Résolution CM 2014-245 concernant la nomination des membres du Comité consultatif agricole de la MRC

- Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* rend obligatoire la création d'un comité consultatif agricole;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a institué, par règlement, un comité consultatif agricole lors de la session tenue le 12 mars 1997;
- Considérant que les membres devant siéger au sein dudit comité ont été nommés par résolution du Conseil de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que 6 sièges du CCA deviendront vacants prochainement.

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu ce qui suit:

1. de nommer les personnes suivantes pour siéger au CCA de la MRC de La Matapédia :
 - Sièges no 1 : M. Gilles Saint-Laurent, producteur agricole, pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'en décembre 2016;
 - Sièges no 2 : M. Hugues Michaud, producteur agricole, pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'en décembre 2015;
 - Sièges no 3 : M. Donald Bergeron, producteur agricole, pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'en décembre 2016 ;
 - Sièges no 4 : M. Pascal Rioux, producteur agricole, pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'en décembre 2015;
 - Sièges no 5 : Réginald Duguay, maire et producteur agricole, pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'en décembre 2016.
 - Sièges no 6 : M. Martin Landry, maire, pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'en décembre 2015;
 - Sièges no 7 : M. Mario Côté, maire, pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'en décembre 2016;
 - Sièges no 8 : M. Jean-Rock Dubé, citoyen, non-élu et non-producteur agricole, pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'en décembre 2015;
2. de nommer M. Martin Landry au titre de président du CCA de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

Résolution CM 2014-246 concernant la nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme des TNO

- Considérant qu'en vertu des articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le conseil de la MRC a constitué un CCU par règlement le 12 mars 2003;
- Considérant que les membres devant siéger au sein dudit comité sont nommés par résolution du conseil de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que des sièges du CCU deviendront vacants prochainement.

En conséquence, sur une proposition de M. Jacques Pelletier, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, et résolu ce qui suit :

1. de nommer les personnes suivantes pour siéger au CCU de la MRC de La Matapédia :
 - Siège no 1 : M. Paul Lepage, maire, pour une durée de un (1) an, soit jusqu'en décembre 2015;
 - Siège no 2 : M. Mario Côté, maire, pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'en décembre 2016;
 - Siège no 3 : M. Gaétan Tremblay, propriétaire, pour une durée de un (1) an, soit jusqu'en décembre 2015;
 - Siège no 4 : M. Marc Dubé, propriétaire, pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'en décembre 2016;
 - Siège no 5 : M. Francis Morin, propriétaire, pour une durée de un (1) an, soit jusqu'en décembre 2015;
2. de nommer M. Francis Morin au titre de président du CCU de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

15. CALENDRIER 2015 DES SÉANCES ET RENCONTRES DE TRAVAIL DU CONSEIL DE LA MRC ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Résolution CM 2014-247 concernant l'adoption du calendrier 2015 des séances ordinaires et rencontres de travail du Conseil de la MRC

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires et rencontre de travail du Conseil de la MRC :

Séances ordinaires

- 21 Janvier 2015, 19h30
- 11 février 2015, 19h30
- 11 mars 2015, 19h30
- 8 avril 2015, 19h30
- 13 mai 2015, 19h30
- 10 juin 2015, 19h30
- 19 août 2015, 19h30
- 9 septembre 2015, 19h30
- 14 octobre 2015, 19h30
- 25 novembre 2015 (adoption du budget)
- 9 décembre 2015, 19h30

Rencontres de travail

- 25 février 2015, 19h30
- 25 mars 2015, 19h30
- 29 avril 2015, 19h30
- 27 mai 2015, 19h30
- 17 juin 2015, 19h30
- 23 septembre 2015, 19h30
- 28 octobre 2014, 19h30
- 18 novembre 2014, 19h30

Adoptée.

16. CORRESPONDANCE

Monsieur Mario Lavoie dépose au Conseil la correspondance.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

18. AUTRES SUJETS :

18.1 Prochaine rencontre – 10 décembre 2014, 19h30

La prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC se tiendra mercredi le 10 décembre à compter de 19h30.

18.2 Jeux des 50 ans et plus

Madame Danielle Marcoux invite les municipalités à participer financièrement, bénévolement ou en échanges de service à la tenue des Jeux des 50 ans et plus qui se tiendront les 29 et 30 mai prochain à Sayabec. Des dépliants seront produits sous peu et le lancement officiel de la programmation s'effectuera au début janvier 2015.

18.3 Défi Tête à prix

Monsieur Normand Boulianne remercie les municipalités pour le support apporté pour sa participation au défi Tête à prix.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2014-248 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est unanimement résolu de lever la séance à 22h10.

Adoptée.